



Mémoire sur la consultation public sur l'avenir de la régie des rentes du Québec

À qui de droit

Bonjour, je me m'appelle Roxanne Charest et je suis directrice funéraire d'une petite PME dans le comté de Portneuf, située plus précisément à Pont-Rouge, Saint-Basile, Portneuf et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Nous offrons nos services à environ 115 familles par année et ce nombre continue d'augmenter au fil du temps. Nous sommes une entreprise familiale comprenant trois personnes à temps pleins, dont moi, mon père et ma mère depuis 1990. Nous avons aussi des employés à temps partiel et sur appel. Je vous écris au sujet de la consultation publique sur l'avenir de la régie des rentes du Québec. Mon mémoire porte sur un sujet plus précis soit la demande de prestation de décès qui est plafonnée à 2500\$ depuis 20 ans. Ce sujet me touche, car à toutes les semaines, je fais des rencontres avec des familles endeuillées et ce sujet est constamment abordé avec celles-ci. Vous comprendrez que ce montant est une aide apportée aux familles afin de leur permettre de payer une partie des frais funéraires. Car, le reste est entièrement assumé par la famille ou la succession lorsqu'il y a lieu.

Il est temps que le montant soit haussé afin d'aider plus de gens à payer les frais funéraires de leur proche. Le coût des services de base d'une crémation directe (transport, crémation et remise des cendres directement à la famille, sans cérémonie) est en moyenne 3000 à 3800\$+ taxes tout dépendant des compagnies funéraires. Les entreprises funéraires font face comme toutes les autres à la hausse vertigineuse de l'inflation.

Nous sommes aussi un secteur d'activité incompris par la plupart des gens avec des équipements spécialisés et des employés formés pour la gestion des risques reliée aux dépouilles et à la gestion des familles endeuillés. Nos opérations sont dispendieuses donc les coûts pour les familles le sont aussi. J'ajouterais que même la SAAQ a augmenté la somme donnée pour le paiement des frais funéraires. Elle est passée de 5700\$ à 7 988\$ en 2023. La SAAQ fait une moyenne au Québec des coûts dans le domaine.

Plus le coût de la vie augmente, plus nous voyons des gens qui ont de la difficulté à payer leurs factures. Je parle entre autres des personnes qui ont besoin de l'aide sociale ou des gens retraités qui reçoivent seulement la sécurité de vieillesse et la régie des rentes du Québec lorsqu'ils ont travaillé. Cette partie de la population augmente constamment d'année en année. Je le vois, car cela fait 10 ans que je fais des rencontres auprès des familles. Cette clientèle reçoit un montant totalisant 2000\$ par mois lorsqu'ils ont de la chance. Ce n'est pas tout le monde qui

dispose d'un régime de retraite généreux. Quelquefois, les familles ont un choix difficile à faire. Ils doivent couper dans les services afin de pouvoir payer les frais funéraires. Ils ne sont donc pas capable d'honorer la mémoire de l'être cher autant qu'ils le voudraient. Ils ne vivent pas leur deuil correctement. J'essaie de les accompagner et de leur proposer des alternatives, mais ce n'est pas l'idéal. Nous avons le volet humain à prendre en considération. Avec l'augmentation de la prestation de décès, les familles seraient au moins capables de prendre les services de base sans déboursier davantage. Et cela donnerait aussi plus de chance aux gens de prévoir leur cérémonie d'adieu selon leur envie et leur besoin. Ce sera pour les entreprises plus facile de percevoir les montants engagés pour les frais funéraires. Toutes les parties sortiront satisfaites de cet arrangement.

Je parle des coûts reliés à nos services, mais il y aussi les déboursé connexes. Le problème s'adresse surtout aux gens à faible revenu, n'ayant fait aucun testament et qui ne lèguent que des dettes à la succession. Avec l'augmentation de la prestation de décès, cela donnerait une aide plus grande aux proches de la personne décédée et cela leur enlèverait un autre poids sur les épaules. Si au moins la facture des frais funéraires est acquittée avec ce montant, les autres frais connexes sont plus faciles à payer. Ils sont importants si on ne veut pas supporter les dettes d'une succession. J'ajouterai que souvent les gens à faible revenu sont entourés par leur famille qui elle aussi est à faible revenu.

En résumé, il est illogique que toutes les prestations augmentent selon le coût de la vie, mais pas celle-ci. Depuis plus de 20 ans qu'elle n'augmente pas. Cela devient de plus en plus une problématique. La prestation actuelle est inadéquate et le demeurera avec l'augmentation du coût de la vie, le vieillissement de la population, la pauvreté qui s'accroît, les frais à déboursés dont les miens et les autres professionnels. De plus, tout le monde sans exception passe au travers du deuil et de la perte d'une personne de leur entourage. C'est un passage obligé. Dans cette épreuve, si nous pouvons enlever le stress de la partie financière et seulement vivre notre deuil selon nos besoins. Cela serait bénéfique pour la famille endeuillée, l'entreprise funéraire et tout le monde en général.

Merci

Roxanne Charest

Thanatologue diplômée, directrice funéraire de la

Résidence funéraire Claude Charest et Fille Itée

rfcc@telus.net

247, rue Dupont, Pont-Rouge, Qc, G3H 1P8

418-873-2542